

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

5. Institutions et vie politique
5.3 Désignations de représentants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEN,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

**del_0046_2024_Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au syndicat d'eau
Risle et plateaux**

La Préfecture de l'Eure a informé les syndicats d'eau du territoire du transfert de la compétence eau vers la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de Communes a donc désigné des représentants titulaires et suppléants lors de son conseil du 10 juillet 2020.

Suite au décès de M. Rémy THEROULDE, conseiller municipal de la commune Saint Samson de la Roque, qui était représentant suppléant, il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le décès de M. THEROULDE, ce dernier étant membre suppléant des représentants de la CCPAVR au sein du SAEP Risle et plateaux

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le nombre de représentants suppléants,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Décide,*

➤ **DE DESIGNER**

- M. Régis SENINCK

En qualité de membre suppléant, siégeant au syndicat d'eau Risle et plateaux

Pont-Audemer, le 24 juin 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

